



Je choisis l'UNSA !

2026

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE
31 rue des cosmonautes
31077 TOULOUSE CEDEX 4

LA MARQUE AUTONOME

CONGES FAMILIAUX - pose par j

Congés Naissance. Adopt. 3 jours

Congés Mariage / PACS:

- Salarié 1 semaine

- Enfant 1 jour

Congés Paternité 25 à 32 jours

calendaires + 5 jours ouvrés

Congés Maternité durée légale

(16 à 46 sem.) + 5 jours ouvrés

Congés Handicap 3 jours / an

Congés Décès:

- Conjoint, avec enfant à charge 5 jours

- Conjoint, sans enfant à charge 3 jours

- Enfant > 25 ans ss enf. 12 jours

- Enfant < 25 ans, Enfant parent ou Personne de moins de 25 ans à charge effective permanente:

14 jours

- Père / Mère 3 jours

- Frère / Soeur 3 jours

- Beaux-parents 3 jours

- Petits-enfants 1 jour

- Grands-parents 1 jour

Annonce de la survenue d'un handicap, pathologie chronique

ou cancer chez un enfant 5 jours

Congés Deuil (en + du congé Décès)

- Enfant < 25 ans ou Personne de moins de 25 ans à charge

- effective permanente: 8 jours

CONGES SUPP. - pose par 1/2j

Forfait de 5 jours / an sans justificatif: censé remplacer les jours d'ancienneté, rentrée scolaire, don du sang, plasma, plaquettes, congés d'âges, etc

ABSENCES PAYEES - pose par 1/2j

12 jours / an sur justificatif (15 jours pour les parents d'un enfant atteint d'un handicap): remplace congé enfant malade, Accompagnement d'un proche en fin de vie, Proche aidant, Parent malade d'un salarié.

JANVIER

J 1 Jour de l'An	
V 2 Basile	Fermé
S 3 Geneviève	
D 4 Épiphanie	
L 5 Edouard	02
M 6 Mélaine	
M 7 Raymond	
J 8 Lucien	
V 9 Alix	
S 10 Guillaume	●
D 11 Bapt. Seigneur	
L 12 Tatiana	03
M 13 Yvette	
M 14 Nina	
J 15 Rémi	
V 16 Marcel	
S 17 Roseline	
D 18 Prisca	●
L 19 Marius	04
M 20 Sébastien	
M 21 Agrès	
J 22 Vincent	
V 23 Barnard	
S 24 François	
D 25 Conv.de Paul	
L 26 Paule	05
M 27 Angèle	
M 28 Th. d'Aquin	
J 29 Gildas	
V 30 Martine	
S 31 Marcelle	

FÉVRIER

D 1 Ella	○
L 2 Prés. du Seigneur	06
M 3 Blaise	
M 4 Véronique	
J 5 Agathe	
V 6 Gaston	
S 7 Eugénie	
D 8 Jacqueline	
L 9 Apolline	07
M 10 Arnaud	
M 11 ND de Lourdes	
J 12 Félix	
V 13 Béatrice	
S 14 Valentín	
D 15 Claude	
L 16 Julienne	08
M 17 Mardi Gras	●
M 18 Cendres	
J 19 Gabin	
V 20 Aimée	
S 21 Damien	
D 22 Carême	
L 23 Lazare	09
M 24 Modeste	●
M 25 Roméo	
J 26 Nestor	
V 27 Honorine	
S 28 Romain	

MARS

D 1 Aubin	
L 2 Ch.le Bon	10
M 3 Guénolé	○
M 4 Casimir	
J 5 Olive	
V 6 Colette	
S 7 Félicité	
D 8 Jean de Dieu	
L 9 Françoise	11
M 10 Vivien	
M 11 Rosine	○
J 12 Mi-Carême	
V 13 Rodrigue	
S 14 Mathilde	
D 15 Louise	
L 16 Bénédicte	12
M 17 Patrice	
M 18 Cyrille	
J 19 Joseph	●
V 20 PRINTEMPS	
S 21 Clémence	
D 22 Léa	
L 23 Victorien	13
M 24 Cath. de Suède	
M 25 Annunciation	●
J 26 Larissa	
V 27 Habib	
S 28 Gontran	
D 29 RAMEAUX +1h	
L 30 Armédée	14
M 31 Benjamin	

AVRIL

M 1 Hugues	
J 2 Sandrine	○
V 3 Richard	
S 4 Isidore	
D 5 PÂQUES	
L 6 L. de Pâques	15
M 7 J-B. de la Salle	
M 8 Julie	
J 9 Gautier	
V 10 Fulbert	○
S 11 Stanislas	
D 12 Jules	
L 13 Ida	16
M 14 Maxime	
M 15 Paterne	
J 16 Benoît-Joseph	
V 17 Anicet	●
S 18 Parfait	
D 19 Emma	
L 20 Odette	17
M 21 Anselme	
M 22 Alexandre	
J 23 Georges	
V 24 Fidèle	○
S 25 Marc	
D 26 Alida	
L 27 Zita	18
M 28 Valérie	
M 29 Cath. de Sienne	
J 30 Robert	

MAI

V 1 Fête du Travail	○
S 2 Boris	
D 3 Phil.,Jacq.	
L 4 Sylvain	19
M 5 Judith	
M 6 Prudence	
J 7 Gisèle	
V 8 Victoire 1945	
S 9 Pacôme	○
D 10 Solange	
L 11 Estelle	20
M 12 Achille	
M 13 Rolande	
J 14 Ascension	
V 15 Denise	Fermé
S 16 Honoré	●
D 17 Pascal	
L 18 Eric	21
M 19 Yves	
M 20 Bernardin	
J 21 Constantin	
V 22 Emile	
S 23 Didier	○
D 24 PENTECÔTE	
L 25 L. Pentecôte	Fermé
M 26 Bérenger	
M 27 Augustin	
J 28 Germain	
V 29 Aymar	
S 30 Ferdinand	
D 31 Fête des Mères	○

JUIN

L 1 Justin	23
M 2 Blandine	
M 3 Kévin	
J 4 Clotilde	
V 5 Igor	
S 6 Norbert	
D 7 Fête-Dieu	
L 8 Médard	24
M 9 Diane	
M 10 Landry	
J 11 Barnabé	
V 12 Guy	
S 13 Antoine de P.	
D 14 Elisée	
L 15 Germaine	25
M 16 J. F. Régis	
M 17 Hervé	
J 18 Léonce	
V 19 Romuald	
S 20 Silvère	
D 21 ÉTÉ	26
L 22 Alban	
M 23 Audrey	
M 24 Jean-Baptiste	
J 25 Prosper	
V 26 Anthelme	
S 27 Fernand	
D 28 Irénée	
L 29 Pierre-Paul	27
M 30 Martial	○

Mensuels: 18 JRTT
Forfaits jours: 14 JRTT

VOS REPRESENTANTS

VOS REFERENTS UNSA

Fabien Rivière (RVS), Nicolas Estevao, Lionel Frilley (RVS), Jean-François Souaille (DS), Eric Atienza (DS), Thierry Szarata (DS), Roland Foulon, Christelle Béliard, Franck Pettiti, Corinne Balard (RVS), Marc Labaysse (RVS), Daniel Corbière, Denis Montperrus. Eliane Ferhat, Jérôme Bihan... Commissions du CSE: CSSCT (JM.Béziat), ASC (L.Raynal, Ph.Terme), Logement & solidarité interne (S.Carles), Marchés & Restauration (L.Raynal).

VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA

06 70 43 34 18
unsa_tlse@airbus.com

Télécharger le bulletin d'adhésion [ICI](#) ou sur :
<https://airbus.unsa.org/adhesion/>

COMMENT DEMANDER LA MEDAILLE DU TRAVAIL ?

La demande de médaille du travail doit s'effectuer en ligne à l'adresse: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>. Le dossier est traité par la préfecture et le diplôme envoyé à l'entreprise qui le transmet au salarié. Dates limites de dépôt: 30 avril (promo du 14/07) et 15 octobre (promo du 01/01). N° SIRET site Palays : 393 341 516 00093 / Astrolabe : 393 341 516 00101 / Canal : 393 341 516 00184 / Zodiaque : 393 341 516 00176 / Sophia-Antipolis : 393 341 516 00168

Pour obtenir une attestation de l'employeur (obligatoire pour demander la médaille du travail), se rendre sur myHR/Services/Demande de services/Demande d'attestation/ Attestation employeur.

Les médailles sont décernées aux salariés conformément aux règles légales dans les conditions suivantes : Médaille d'argent : 20 ans de service, Médaille vermeil : 30 ans de service, Médaille d'or : 35 ans de service, Médaille grand or : 40 ans de service.

Les salariés bénéficiaires de la médaille du travail à la date de la promotion, perçoivent une gratification correspondant à un demi mois d'appointements forfaitaires (y compris la prime d'ancienneté). La gratification n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de Sécurité Sociale. **Il y a proratisation de la gratification si le salarié n'a pas acquis la totalité de ses années d'activité au sein de la société et si le délai entre 2 médailles n'est pas respecté.** Les demandes doivent être déposées en préfecture **avant la rupture du contrat de travail, quel que soit le motif de rupture, pour donner lieu au paiement de la gratification.** La gratification liée à la médaille attribuée lors de la campagne de janvier de l'année N sera versée sur le bulletin de salaire du mois de mai de l'année N; La gratification liée à la médaille attribuée lors de la campagne de juillet de l'année N sera versée sur le bulletin de salaire du mois de novembre de l'année N.

Nouveau ! Pour obtenir la prime, vous devrez ensuite remplir le [Google Form](#) (accessible également dans le Hub / Ressources Humaines / Rémunération et avantages / Avantages spécifiques par pays - France / Médaille d'honneur du travail) et envoyer la notification de validation de votre dossier par la Préfecture à medailletravail.fr@airbus.com avant les 15 mars (promo du 01/01) ou 15 septembre (promo du 14/07).

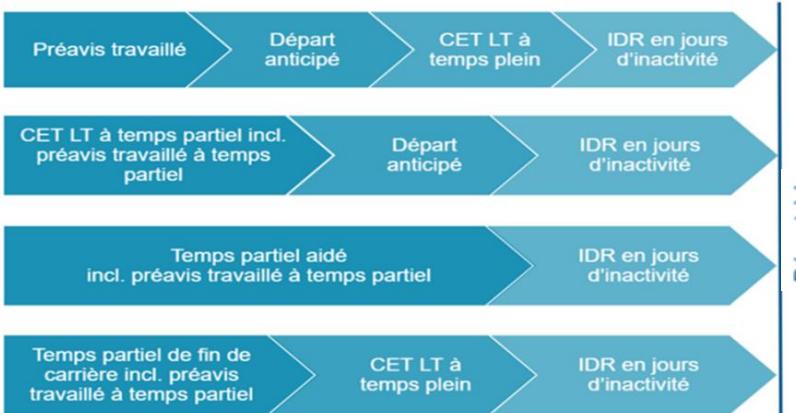
MESURES D'AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

Demandez votre simulation personnalisée à unsa_tlse@airbus.com

Dans tous les cas, contactez votre HRBP au moins 6 mois avant l'entrée en préavis de départ à la retraite pour une simulation.

IDR: indemnité de départ à la retraite.

36 mois maximum, préavis inclus

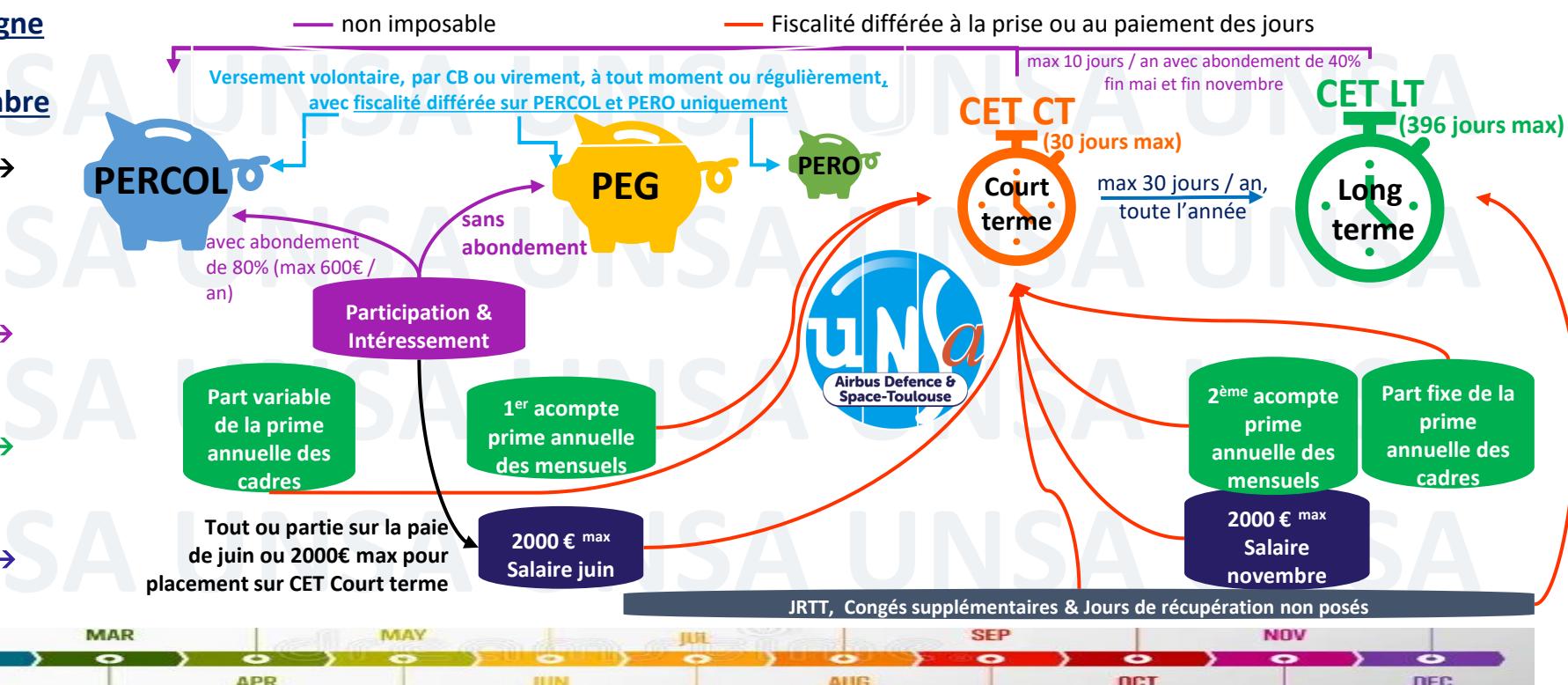


Valeur du point d'ancienneté 2026: 7,7€

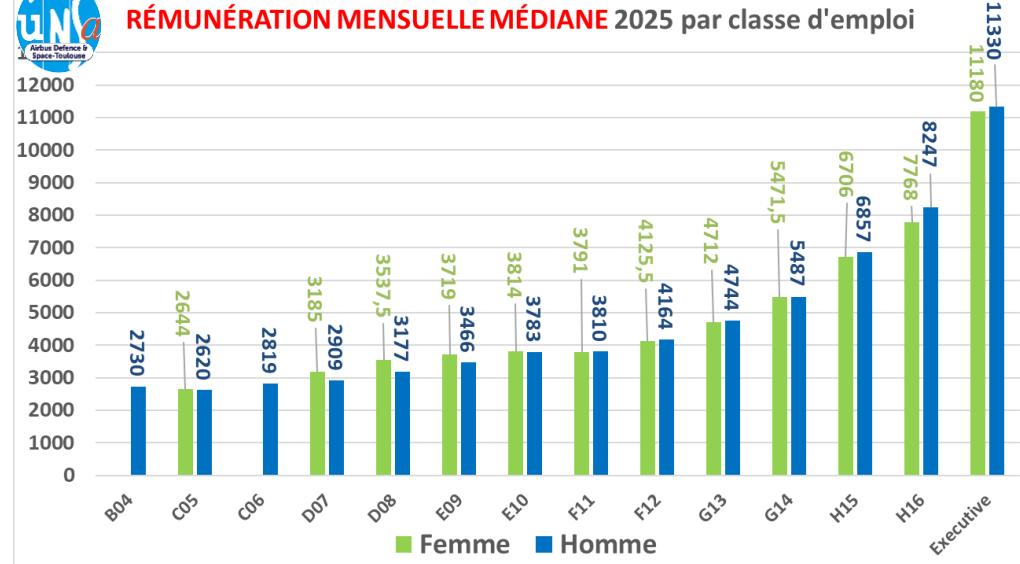
Prime d'ancienneté - Mensuels = $7,7 \times 2,865 \times \text{nombre d'années}$
d'ancienneté - Cadres = $7,7 \times 1,42 \times \text{nombre d'années d'ancienneté}$

Alimentation Epargne salariale & CET de janvier à décembre

DESTINATIONS



RÉMUNÉRATION MENSUELLE MÉDIANE 2025 par classe d'emploi



TELETRAVAIL à partir du 01/09/2024

Eligibilité	Nombre de jours	Prise	Lieux	Généralités
Régulier	<ul style="list-style-type: none"> CDI, temps plein (TP) ou > 80% 	<ul style="list-style-type: none"> Par journée entière ou ½ journée Une seule ½ journée / semaine Décompté au réel 	<ul style="list-style-type: none"> Domicile + un autre lieu, en France, déclaré (espace de co-working, résidence secondaire), modifiable sous réserve de validation Le lieu de télétravail doit permettre le changement du jour de télétravail à la demande du manager avec un délai de prévenance de seulement 24h Le télétravail à l'étranger est interdit 	<ul style="list-style-type: none"> Éligible si activité compatible et conditions collectives & individuelles réunies Si non éligible, possibilité de télétravail occasionnel sur validation du manager Plus d'obligation de présence de 3 jours par semaine minimum sur site Régulier et occasionnel non cumulables Le télétravail n'est pas un droit, il peut être refusé, suspendu ou annulé sous préavis d'un mois Le télétravail peut être imposé en cas de circonstances exceptionnelles
Occasionnel	<ul style="list-style-type: none"> CDI, temps plein ou pas (yc < 80%) Intérimaires, CDD & Alternants avec + de 3 mois d'exercice dans l'activité 	30 jours / an max		
Raisons médicales	Modalités définies par la médecine du travail pour les raisons de : <ul style="list-style-type: none"> maintien ou retour dans l'emploi maternité handicap 			



Pour les salariés qui n'ont pas accès aux outils RH (en arrêt maladie, en mesures de fin carrière, etc...): reward-ops.fr.noaccess@airbus.com

MINIS 2026 (applicable* au 1^{er} janvier 2026)

Classe d'emploi	Salaire minimum hiérarchique Mensuel / Annuel (Brut)	
MENSUELS	35h hebdomadaire	
B3	1999 € / 25984 €	
B4	2050 € / 26646 €	
C5	2101 € / 27314 €	
C6	2153 € / 27983 €	
D7	2224 € / 28907 €	
D8	2353 € / 30592 €	
E9	2531 € / 32909 €	
E10	2785 € / 36206 €	
CADRES	forfaits avec réf. Horaire (37h)	forfaits en jours (214 jours)
F11 < 24 ans		3304 € / 42947 €
F11 > 24 ans et < 27 ans		3551 € / 46167 €
F12 < 24 ans		3490 € / 45374 €
F12 > 24 ans et < 27 ans		3726 € / 48434 €
F11 > 27 ans	3412 € / 44351 €	3857 € / 50136 €
F12 > 27 ans	3533 € / 45934 €	3994 € / 51925 €
G13	3811 € / 49541 €	4308 € / 56003 €
G14	4127 € / 53651 €	4665 € / 60649 €
H15		5929 € / 77076 €
H16	Forfaits sans réf. horaire	7205 € / 93663 €
I17		NA / 105932 €
I18		NA / 122011 €

COMPENSATIONS ACCORD TEE au 01/03/2025

INDEMNITES D'ASTREINTE	
1) Par semaine complète (du lundi soir au lundi matin suivant)	322,19 €
2) Par nuit et/ou journée	
a) Nuit des 5 jours ouvrés (ex-ADS)	18,74 €
a bis) Nuit des 5 jours ouvrés (ex-GEO*)	19,45 €
b) Samedi : durée 24 heures	93,74 €
c) Dimanche : durée 24 heures	117,17 €
d) Par jour férié légal (24 heures)	117,17 €
e) Par nuit précédent un jour férié (du lundi au jeudi lorsqu'elle précède un jour férié légal)	37,51 €
f) Jour de fermeture collective	117,17 €
3) Supplément astreintes site	17,56 €
(uniquement pour les samedis, dimanches, jours fériés ou jours de fermeture collect.)	
4) Supplément astreintes sur semaine complète (ex-GEO*)	30,35 €

*ex-GEO : conservation de mesures antérieures

* Minis applicables au 1^{er} janvier 2026: [Lire ici](#)

OÙ ENVOYER MON ARRÊT MALADIE ?

les volets 1 et 2 du CERFA doivent être envoyés à la CPAM dans les 48 heures. Le volet 3 doit être envoyé dans les 48 heures uniquement par mail à reward-ops.arretmaladie@airbus.com

Mettre en objet de l'email : Nom, Prénom - Matricule société (présent sur votre bulletin de paie) - Type d'arrêt de travail (arrêt maladie / accident de travail / accident de trajet / maladie professionnelle / temps partiel thérapeutique / congé pathologique) - Dates de début et fin de l'arrêt.

TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Samedi (par 1/2 journée)	101,85 €
Dimanche, jour de pont, de fermeture, jour férié	203,69 €

PRIMES DE VACATIONS

Du lundi matin au vendredi soir	47,56 €
Samedi (hors 6ème vacation)	203,69 €
Samedi 6ème vacation	203,69 €
De nuit, du lundi au jeudi	113,15 €

ARRIVEES ET DEPARTS IMPOSÉS

Sujétion pour arrivée imposée de 7h à 9h ou départ imposé à partir de 18h (ex-GEO*)	8,09 €
---	---------------



Ensemble pour l'avenir !

2026

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE
31 rue des cosmonautes
31077 TOULOUSE CEDEX 4

LA MARQUE AUTONOME

JUILLET	
M 1	Thierry
J 2	Martinien
V 3	Thomas
S 4	Florent
D 5	Antoine
L 6	Mariette
M 7	Raoul
M 8	Thibault
J 9	Amandine
V 10	Ulrich
S 11	Benoit
D 12	Olivier
L 13	Henri et Joël
M 14	Fête Nationale
M 15	Donald
J 16	ND Mt Carmel
V 17	Charlotte
S 18	Frédéric
D 19	Arsène
L 20	Marina
M 21	Victor
M 22	Marie Madeleine
J 23	Brigitte
V 24	Christine
S 25	Jacques
D 26	Anne Joachim
L 27	Nathalie
M 28	Samson
M 29	Marthe
J 30	Juliette
V 31	Ignace de L.

AOÛT	
S 1	Alphonse
D 2	Julien Eymard
L 3	Lydie
M 4	Jean-M. Vianney
M 5	Abel
J 6	Transfiguration
V 7	Gaétan
S 8	Dominique
D 9	Amour
L 10	Laurent
M 11	Claire
M 12	Jeanne F.C.
J 13	Hippolyte
V 14	Evrard
S 15	Assomption
D 16	Armel
L 17	Hyacinthe
M 18	Hélène
M 19	Jean Eudes
J 20	Bernard
V 21	Christophe
S 22	Fabrice
D 23	Rose de Lima
L 24	Barthélémy
M 25	Louis
M 26	Natacha
J 27	Monique
V 28	Augustin
S 29	Sabine
D 30	Flacre
L 31	Aristide

SEPTEMBRE	
M 1	Gilles
M 2	Ingrid
J 3	Grégoire
V 4	Rosalie
S 5	Raïssa
D 6	Bertrand
L 7	Reine
M 8	Nativité
M 9	Alain
J 10	Inès
V 11	Adelphe
S 12	Apollinaire
D 13	Almè
L 14	Croix Glorieuse
M 15	Roland
M 16	Edith
J 17	Renaud
V 18	Nadège
S 19	Emilie
D 20	Davy
L 21	Matthieu
M 22	Maurice
M 23	AUTOMNE
J 24	Thècle
V 25	Hermann
S 26	Côme et Damien
D 27	Vinc. de Paul
L 28	Venceslas
M 29	Michel
M 30	Jérôme

OCTOBRE	
J 1	Thé. de l'E. Jésus
V 2	Léger
S 3	Gérard
D 4	Fr. d'Assise
L 5	Fleur
M 6	Bruno
M 7	Serge
J 8	Pélagie
V 9	Denis
S 10	Ghislain
D 11	Firmin
L 12	Wilfried
M 13	Géraud
M 14	Juste
J 15	Thérèse d'Avila
V 16	Edwige
S 17	Baudoin
D 18	Luc
L 19	René
M 20	Adeline
M 21	Céline
J 22	Elodie
V 23	Jean de Capistran
S 24	Florentin
D 25	Crépin -1h
L 26	Dimitri
M 27	Emeline
M 28	Jude
J 29	Narcisse
V 30	Bienvenue
S 31	Quentin

NOVEMBRE	
D 1	Toussaint
L 2	Défunts
M 3	Hubert
M 4	Charles
J 5	Sylvie
V 6	Bertille
S 7	Carine
D 8	Geoffroy
L 9	Théodore
M 10	Léon
M 11	Armistice 1918
J 12	Christian
V 13	Brice
S 14	Sidoine
D 15	Albert
L 16	Marguerite
M 17	Elisabeth
M 18	Aude
J 19	Tanguy
V 20	Edmond
S 21	Prés. de Marie
D 22	Christ Roi
L 23	Clément
M 24	Flora
M 25	Catherine
J 26	Delphine
V 27	Séverin
S 28	Jacq. de la M.
D 29	Avent
L 30	André

DÉCEMBRE	
M 1	Florence
M 2	Viviane
J 3	François Xavier
V 4	Barbara
S 5	Gérald
D 6	Nicolas
L 7	Ambroise
M 8	Imm. Conception
M 9	Pierre Fourier
J 10	Romaric
V 11	Daniel
S 12	Corentin
D 13	Lucie
L 14	Odile
M 15	Ninon
M 16	Alice
J 17	Gaël
V 18	Gatien
S 19	Urbain
D 20	Théophile
L 21	HIVER
M 22	Françoise Xavière
M 23	Armand
J 24	Adèle
V 25	Noël
S 26	Etienne
D 27	Sainte-Famille
L 28	Innocents
M 29	David
M 30	Roger
J 31	Sylvestre

ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B: Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C: Académies de Crétell, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

NUMEROS UTILES

Accueil UNSA: CF2-122 / Tél: 05.31.96.97.00 – Email: unsa_tlse@airbus.com - Site : <https://airbus.unsa.org/space/>

Urgence incendie/médicale: 505 (depuis l'ext: 05.62.19.66.66) - Urgences infrastructures: 13 ou 08.09.54.13.13- Courrier: 196141-Poste de garde G1

196120- Agence de voyages: 01 80 98 62 95 - Support IM: 8666 ou 01 87 21 63 69 (depuis l'extérieur) - Standard: *90 - Réception/Expédition/Mag:

reception.spacelog@airbus.com - Médecin du travail: 197110 - Infirmerie: 196100 - Service santé: 196714 - IPECA: 0977425425 - Assistante sociale: 05.62.19.94.82 - Visioconférence : 8666 - SSE : 196939 - Poste de garde G6: 7582 - Reprographie: 196568 - Sodexo: 196111 - Support MIB: 195252

Aide psycho: 24/24-7/7:0800942728/0800006701 - Action Logement Airbus: 05.61.14.52.06 - Service juridique du CSE: SVP1111 (01.47.87.11.11-

code salarié: W3445F9) - Ethics & Compliance (alerte): compliance@airbus.com - openline@airbusopenline.com - www.airbusopenline.com

ASTROLABE / CANAL

Urgence incendie/médicale: 505

Poste de garde Astro: 05.62.19.76.85

Réception: 195105 - Magasin: 0582522183

SSE: 05.31.96.86.64

Poste de garde Canal : 05.62.19.40.40

VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA